



Pour le plaisir d'apprendre !

RÈGLEMENTS ET FONCTIONNEMENT

- ❖ **Stationnez-vous à droite** en entrant dans le stationnement puisque ceux à gauches sont pour les employés du bâtiment.
- ❖ **PERSONNE** ne peut entrer dans la bâtisse avant la présence de l'animateur.
- ❖ Les bottes et souliers venant de l'extérieur ne sont pas admis. Veuillez apporter une **paire de chaussures d'intérieur propre**. Mettre vos effets aux endroits appropriés dans l'entrée. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.
- ❖ Il est **IMPORTANT** d'arriver aux heures de début des ateliers soit 9h30 ou 13h30 afin de respecter les horaires, les autres participants ainsi que l'animatrice. Nous nous réservons le droit de vous refuser l'entrée pour plus de 15 minutes de retard. **S.V.P respectez les activités en cours en chuchotant !**
- ❖ Il est **INTERDIT** de flâner dans le vestiaire, dans le corridor et à l'extérieur du bâtiment.
- ❖ Il est de la **RESPONSABILITÉ** du parent de surveiller ses enfants car il n'est pas permis de courir et de crier dans le local pour des questions de respect et de sécurité. Il est également de la responsabilité des parents de surveiller leurs enfants à l'extérieur du bâtiment. Les enfants doivent demeurer sur l'herbe et ne pas courir dans le stationnement. Il y a de la circulation à cause des entrepôts derrière. Évitez de crier, des gens travaillent dans le bâtiment!
- ❖ ***Le parent doit demeurer, dans le centre, avec son enfant et l'accompagner au besoin dans son atelier. Il en est entièrement responsable et ne peut déléguer ce rôle à un autre parent ou adulte à moins d'autorisation écrite approuvée par les responsables du centre. (par courriel)
- ❖ La corvée ménagère est OBLIGATOIRE pour TOUS à la fin de chaque atelier. Un tableau servira à déterminer une famille responsable pour chaque corvée. L'accomplissement de votre corvée est conditionnel à votre départ du local. *C'est de votre responsabilité !!!*
- ❖ Utilisez les fournitures avec attention et respect. **Vous êtes responsable** en cas de bris de toutes sortes.

- ❖ ****Le **respect** est de mise envers les adultes, entre les enfants et les animateurs. Si nous jugeons qu'une situation est problématique nous vous ferons **un avertissement verbal, au 2e vous recevrez un avertissement écrit et au troisième ce sera l'expulsion sans possibilité de remboursement.** ****
- ❖ Nous **NE TOLÉRERONS AUCUN** commérage ou chialage envers le travail des bénévoles, d'un atelier ou du local. Nous vous **invitons** cependant à nous faire part de vos commentaires constructifs. Réglez vos conflits avec respect et civisme et aux bonnes personnes.
- ❖ Un **bloc OBLIGATOIRE de grand ménage** doit être fait par session. Celui-ci consiste à désinfecter les jouets, laver les tables et chaises, le mobilier, les fenêtres, plaintes, la toilette en profondeur, etc. Votre participation à cette corvée est essentielle pour le bien-être de tous. Ce grand ménage aura lieu deux fois par session. En septembre et novembre pour la session d'automne ainsi qu'en janvier et en mai pour la session d'hiver. Vous devrez choisir l'un des deux blocs, par session, afin de vous acquitter de votre responsabilité. Un document sera mis en ligne pour que vous choisissiez votre tâche (selon le principe du premier arrivé, premier choix de tâche). Vous aurez une période de temps flexible, mais dans un laps de temps donné, pour faire le travail demandé (exemple dans les deux premières semaines de janvier). Dans le cas du non-respect de cette obligation, une pénalité de 20\$ vous sera facturée et toutes nouvelles inscriptions suspendues jusqu'à acquittement de votre obligation.
- ❖ Aucun remboursement ne sera fait si votre annulation se fait dans les quatre semaines avant la date de l'atelier. Également, aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (feu, inondation ou autres).

ATTENTION :

Le centre Cognito Fun se dégage de toutes responsabilités dans le cas où vos enfants ne sont pas **enregistrés**, en bonne et due forme, auprès du **gouvernement du Québec en vertu de la nouvelle loi** (juillet 2018).

Le principe de tolérance zéro sera appliqué envers le non-respect des règlements sous peine d'expulsion, sans remboursement.

**Ces règlements peuvent être révisés au besoin par les personnes responsables à tout moment. **

*****En payant votre facture, vous acceptez automatiquement les règlements du centre. Toutes modifications à ces règlements vous seront communiquées par courriel.*****